



**PETITE-RIVIÈRE  
SAINT-FRANÇOIS**

**L'ÉCHO DE PETITE-RIVIÈRE**

**JANVIER 2022**



Crédit photo Alain Blanchette Photographie

<b>Avis public et avis de motion</b>	<b>P. 2</b>
<b>Conseil municipal</b>	<b>P. 6</b>
<b>Service incendie</b>	<b>P. 12</b>
<b>Infos communautaire</b>	<b>P. 13</b>

# AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS

## AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS, QUE :

Avis vous est par la présente donné par le soussigné, Stéphane Simard, directeur-général et greffier-trésorier de la municipalité :

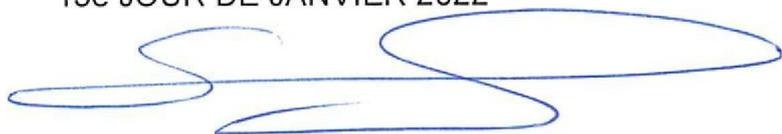
QU'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Petite-Rivière Saint-François, se tiendra et est convoquée par monsieur le maire Jean-Guy Bouchard, conformément à la loi sur le Code Municipal pour le dépôt, la présentation et l'acceptation du Budget 2022, laquelle séance extraordinaire se tiendra :

**MARDI LE 25 JANVIER 2022 À 19H00**

**PAR VISIOCONFÉRENCE**

Note : Il est à souligner que les délibérations de cette séance extraordinaire ainsi que la période des questions porteront exclusivement sur le Budget 2022

DONNÉ ET FAIT EN LA MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS CE  
13<sup>e</sup> JOUR DE JANVIER 2022



Stéphane Simard, d.g. & greff.-très.



**PETITE-RIVIÈRE  
SAINT-FRANÇOIS**

# AVIS PUBLIC



PETITE-RIVIÈRE  
SAINT-FRANÇOIS

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

**Avis est par la présente donné par le soussigné, de l'entrée en vigueur du règlement numéro 677-1-1**

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2021 le règlement no 677-1-1 ayant pour objet de modifier la section 15 du chapitre 15 (dispositions particulières aux résidences de tourisme)

**Que ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la MRC de Charlevoix le 13 janvier 2022**

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière Saint-François ce 13<sup>e</sup> jour de janvier 2022

Stéphane Simard  
Directeur général et greffier-trésorier



PETITE-RIVIÈRE  
SAINT-FRANÇOIS

# AVIS DE MOTION

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 18<sup>e</sup> jour de janvier 2022, à dix-neuf heures trente et via la plateforme ZOOM

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Bouchard, François Fournier, Catherine Coulombe, Viviane de Bock, Israël Bouchard, Jacques Bouchard et Bernard Duchesne, tous conseillers(ères) formant quorum.

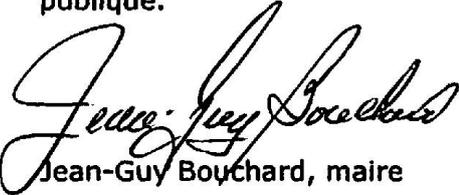
M. Stéphane Simard, greffier-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

## **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par Israël Bouchard que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François présente le règlement no 688, modifiant le **règlement de zonage no 603**, dans le but :

- de modifier l'article 7.1.1 du règlement de zonage #603 afin de fixer la largeur minimale de la façade avant principale d'un bâtiment du type Mini-maison à 4,70 mètres.

Que ledit règlement sera adopté par le conseil municipal lors d'une prochaine assemblée publique.

  
Jean-Guy Bouchard, maire



**PETITE-RIVIÈRE  
SAINT-FRANÇOIS**

# AVIS DE MOTION

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 18<sup>e</sup> jour de janvier 2022, à dix-neuf heures trente et via la plateforme ZOOM

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Bouchard, François Fournier, Catherine Coulombe, Viviane de Bock, Israël Bouchard, Jacques Bouchard et Bernard Duchesne, tous conseillers(ères) formant quorum.

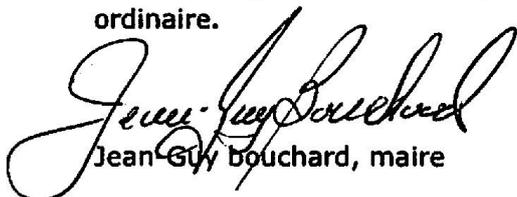
M. Stéphane Simard, greffier-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

## AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Catherine Coulombe que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François présente le règlement no 687, modifiant le **règlement relatif à la collecte des ordures générées sur le territoire de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, règlement no 346**, dans le but :

- de modifier l'article 4.3.1 a) afin de définir les dates de collectes des bacs roulants à ordures, des bacs roulants à recyclage et des bacs roulants à compost pour l'année 2022 dans la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François;

Que ledit règlement sera adopté par le conseil municipal le 8 février 2022, en séance ordinaire.

  
Jean-Guy Bouchard, maire



**PETITE-RIVIÈRE  
SAINT-FRANÇOIS**

# CONSEIL MUNICIPAL



## Dossiers étudiés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 18 janvier 2021

Le conseil municipal de Petite-Rivière Saint-François dépose et présente le projet de règlement no 687 modifiant le règlement no 346 relatif à la collecte des ordures générées sur le territoire de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François

Le conseil municipal dépose et présente le premier projet de règlement no 688 – modifiant le règlement de zonage no 603

Le conseil municipal accepte la réserve des montants reliés à chaque poste budgétaire ci-dessous mentionnés

- 02 13000 996 - **FONDS DES ACTIFS** - 15 000 \$
- 02 41300 454 - **FONRM. DIST. EAU - 2 000 \$**
- 02 41500 454 - **FORM. TRAIT. EAUX USÉES** - 3 000 \$
- 02 61000 454 - **FORM. & PERF. URBANISME** - 1 500 \$
- 02 61100 454 - **FORM. & PERF. INSPECTEUR** - 1 000 \$
- 02 62100 610 - **RECONN. DES BÉNÉVOLES** - 3 000 \$
- 02 70120 670 - **FOURN. COMMUNAUTAIRE** - 5 000 \$
- 23 02900 000 - **ÉLECTRICITÉ MODIFICATION** - 22 250 \$
- 23 03003 000 - **RIVIÈRE PHILOMÈNE** - 30 000 \$
- 23 04610 000 - **FONDS ÉQUIP. PUBLICS** - 20 000 \$
- 23 04630 000 - **RÉFECTION COTÉ ÉDIFICE** - 20 000 \$
- 23 05035 000 - **ABRI ÉTANGS AÉRÉS** - 5 000 \$
- 23 05050 000 - **POMPE ÉONE** - 7 000 \$
- 23 08112 000 - **ACTIVITÉ RÉCRÉOTOUR.** - 10 000 \$
- 23 08113 000 - **TOUR OBSERV. / PARC RIVER.** - 5 000 \$
- 23 08114 000 - **AMÉNAGEMENT GAB. ROY.** - 25 000 \$
- 23 08115 000 - **AMÉN. MAISON DES JEUNES** - 2 000 \$
- 23 08860 000 - **ÉLÉMENTS PARC** - 2 500 \$
- 23 08920 000 - **CARREFOUR PLEIN AIRE** - 2 500 \$

Le conseil municipal reçoit les commentaires de fin de probation de madame Isabelle Foucher et confirme son embauche à titre d' adjointe administrative aux ressources humaines.

Le conseil municipal autorise, pour deux employés, le renouvellement de la cotisation annuelle à l'ADMQ au montant de 940\$ excluant les taxes applicables et 790 \$ incluant les taxes pour les assurances

Le conseil municipal entérine le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de Emploi d'Été Canada (EEC) pour l'embauche d'étudiants pour la saison estivale 2022, au volet loisir, culture et/ou travaux publics & urbanisme

Le conseil municipal autorise le directeur général monsieur Stéphane Simard à signer pour et au nom de la municipalité la demande d'autorisation ministérielle pour le projet de la canalisation du ruisseau dans la rue du quai.

Le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte la soumission de Brand Tractor Ltd et pour un montant de 215 578.13 \$, incluant les taxes applicables, telles que la soumission déposée; pour l'achat d'une rétrocaveuse; Que cette soumission inclue de la part de Brand Tractor Ltd les choses suivantes (ajout à la soumission initiale) :

- Garantie 48 mois/3 000 heures sur le groupe motopropulseur hydraulique avec les frais de déplacement inclus;
- Set de fourche;
- Prêt d'équipement selon inventaire en attente de la livraison.

# CONSEIL MUNICIPAL



## Dossiers étudiés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 18 janvier 2021

Que le paiement de l'équipement soit fait à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté de la municipalité, excédent qui s'élevait à 417 593 \$ au 31 décembre 2020

Le conseil municipal autorise la direction générale à émettre un devis comprenant les usages nécessaires pour répondre aux besoins de la municipalité pour l'achat d'un camion en remplacement du Ford Ranger 2008;

Le devis sera envoyé à au moins trois (3) fournisseurs potentiels afin de respecter les procédures d'appel d'offre publique.

Le conseil municipal modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise le paiement numéro 2 à PE Pageau pour les travaux TECQ-2019-2023 au montant de 59 391.65 \$ incluant les taxes applicables.

La Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe

La Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaux mentionnés à l'annexe.

Le conseil municipal autorise monsieur Stéphane Simard et Jean-Guy Bouchard à signer pour le renouvellement du contrat de la SPCA pour trois (3) ans, pour la période 2022 à 2024

Le conseil municipal accepte de contribuer pour une somme de 750 \$ supplémentaire à l'organisation du projet études-ski de l'école Saint-François, portant la contribution de la municipalité à 1 500 \$ pour l'année scolaire 2021-2022.

Le conseil municipal entérine l'achat d'une licence supplémentaire PG Solutions pour une somme de 2 500 \$

# CONSEIL MUNICIPAL



## Dossiers étudiés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 18 janvier 2021

Le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François mandate monsieur Serge Landry de Arpo Groupe-conseil pour la réalisation des trois (3) mandats; Que les sommes nécessaires à la réalisation des mandats ne dépassent pas 7 400 \$ (Égouts rue Dufour : 3 700 \$ et Égouts Grande-Pointe : 3 700 \$) excluant les taxes applicables

Le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure formulée par les propriétaires des lots 5 637 508 et 5 637 509 Chemin du Trait-Carré qui consiste à autoriser un déboisement à l'intérieur des bandes boisées à conserver des lots 5 637 508 et 5 637 509

Le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure formulée par les propriétaires du lot 4 792 324 Chemin de la Cécilia qui consiste à autoriser une mini-maison d'une largeur de façade de 4,79 mètres au lot 4 792 324 alors que la norme minimale de façade applicable via l'article 7.1.1 du règlement de zonage 603 stipule qu'une mini-maison ne peut pas avoir une largeur de façade inférieure à 4,88 mètres

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise le responsable de l'émission des permis, à délivrer ledit permis demandé dans le respect de l'ensemble des normes applicables pour la nouvelle construction sur le lot 4 793 980 - Chemin Jacques-Labrecque

Le conseil municipal modifie le libellé du règlement 673

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise le responsable de l'émission des permis, à délivrer ledit permis demandé dans le respect de l'ensemble des normes applicables pour la nouvelle construction sur le 4 793 116 - Chemin de la Martine

Le conseil affecte à même les revenus supplémentaires en droit de mutation immobilière un montant de 53 539 \$ pour augmenter les postes budgétaires déficitaires :

POSTE	DESCRIPTION	DT	CT
01 24200 000	Droit de mutation immo.	(53 539)	
02 11000 410	Hon. Prof. élus		2 695
02 13000 951	Vérification		7 916
02 13000 951	Quote-part archiviste		4 521
02 13010 527	Mise a jour site web		8 066
02 22000 199	Alloc. pompiers volontaires		3 587
02 32000 411	Hon. Prof voirie		18 000
02 59003 995	Incitatif a l'établissement		2 095
02 61000 141	Salaire reg. urbanisme		3 109
02 70135 670	Fourniture Dek Hockey		3 550
<b>TOTAL :</b>		<b>53 539</b>	<b>53 539</b>

Le conseil modifie la période de remboursement du règlement d'emprunt 662 de 5 ans à 3 ans en modifiant l'Article 2 du règlement 662 afin de le remplacer par :

-ARTICLE 2. Afin de financer les sommes prévues à la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme Taxes sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ-2019), le conseil est autorisé à dépenser la somme de 814 209 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de trois (3) ans.

# CONSEIL MUNICIPAL

## Remaniement des responsabilités des élus



**Jean-Guy Bouchard**  
**MAIRE**



M. François Fournier  
Siège no. 1  
--Pro-Maire  
--Délégué aux finances et aux subventions  
--Délégué Comité d'harmonisation  
--Délégué Loisirs, Jeunesse et Famille  
--Délégué CA de la Corporation des Sentiers des Caps



Mme. Catherine Coulombe  
Siège no. 2  
--Déléguée Comité Relation de Travail & RH  
--Déléguée Comité Consultatif Urbanisme  
--Déléguée CA de la MRC - Matières Résiduelles  
--Déléguée CA de Réseau Charlevoix



M. Jacques Bouchard  
Siège no. 5  
--Délégué Comité MADA  
--Délégué CA Accès Petite-Rivière  
--Délégué Travaux Publics, Sécurité et Incendie



Mme. Vivianne DeBock  
Siège no. 3  
--Déléguée aménagement du territoire, développement économique et environnement  
--Déléguée Comité Harmonisation  
--Déléguée Comité de la Bibliothèque Municipale  
--Déléguée Comité Culture, Toponymie et Patrimoine



M. Bernard Duchesne  
Siège no. 6  
--Délégué aux finances et subventions  
--Délégué Comité Consultatif Urbanisme  
--Délégué aménagement du territoire, développement économique et environnement  
--Délégué CA Accès Petite-Rivière  
--Délégué Comité Culture, Toponymie et Patrimoine



M. Israel Bouchard  
Siège no. 4  
--Délégué Loisirs, Jeunesse et Famille  
--Délégué Travaux Publics, Sécurité et Incendie

## RAPPORT DES CONSEILLERS

Séance du 18 janvier 2022

### M. Jean-Guy Bouchard, maire

--Informe qu'une rencontre est à venir avec la MRC concernant les milieux humides et la gestion du territoire

### M. Francois Fournier, siège no 1

--Informe le public que le conseil a travaillé très fort sur l'élaboration du budget 2022

--Demande au public de respecter l'horaire de collecte des ordures

--Demande au public de se mobiliser pour la conscientisation au compostage

### Mme. Catherine Coulombe, siège no 2

--Informe que son travail avec la MRC commencera sous peu

--Informe qu'une rencontre du CCU aura lieu dans la semaine du 24 janvier

--Informe qu'une rencontre avec les gens du Massif est prévue dans les prochaines semaines afin de discuter des futurs projets de la station.

### Mme. Vivianne DeBock, siège no 3

--Rappelle aux citoyens l'importance de faire l'entretien régulier des fausses septiques

### M. Israël Bouchard, siège no 4

--Informe les citoyens du partenariat de l'OPP de l'école Saint-François avec l'épicerie du Village quant au ramassage des consignes vides

--Se porte volontaire, en l'absence d'un responsable des loisirs, à agir comme intermédiaire pour les demandes d'activités citoyennes

### M. Jacques Bouchard, siège no 5

--Informe que les activités au niveau des aînés sont encore incertaines face à la situation sanitaire actuelle et que la population restera informée des développements

### M. Bernard Duchesne, siège no 6

--Informe les citoyens sur le nouveau projet de loi 49 sur l'éthique des conseillers

--Informe que le gouvernement possède une enveloppe de 400 000 \$ de subvention pour la réglementation sur le littoral et les zones inondables

# CONSEIL MUNICIPAL



## NOTE

Retrouvez l'intégralité de nos règlements municipaux sur le site internet de la municipalité au [www.petiteriviere.com](http://www.petiteriviere.com)

Vous y trouverez également les comptes rendus des séances du conseil

Le lien pour rejoindre la séance sera publié une heure avant la rencontre sur :

- le Facebook Municipal,
- l'application Voilà
- le site [www.petiteriviere.com](http://www.petiteriviere.com)

Afin d'assurer une meilleure organisation de la séance, nous vous informons que la 1ère période questions sera limitée à 15 minutes avec un maximum de 2 questions par personnes.

La 2ème période sera de 30 minutes, il sera permis de poser plusieurs questions si en lien avec l'ordre du jour.

La séance sera diffusée le lendemain sur notre site internet et nos réseaux sociaux

Prochaine séance ordinaire du  
Conseil Municipal

le mardi 8 février 2022 à 19h30  
en visioconférence via  
l'application **zoom**



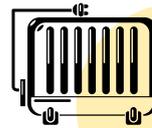
*L'adoption du budget 2022 se  
fera lors de la séance  
extraordinaire du 25 janvier*

# SERVICE INCENDIE

Le service incendie vous souhaite une très belle année 2022 et vous résume quelques informations importantes pour votre sécurité



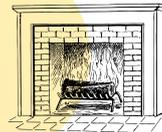
Déneigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres après chaque chute de neige. Assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties sont dégagées.



Débrancher les appareils de chauffage électrique la nuit ou avant de quitter le domicile et éloignez l'appareil de toute matière inflammable.

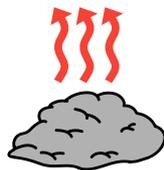


Ayez toujours à l'œil les chandelles allumées et éteignez les bougies avant de quitter une pièce ou votre domicile.



Si ce n'est pas déjà fait, ramenez vos cheminées.

Pour toute demande de dérogation ou information, contactez M. Louis Simard, chef pompier au 418.760.1050 poste 6160 ou au 418.633.6724



**IMPORTANT**  
**CENDRES CHAUDES**



Laissez refroidir les cendres chaudes dehors dans un contenant métallique muni d'un couvercle en métal.

Garder la chaudière de cendre à un minimum d'un mètre de toute matière combustible.

Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

# INFO COMMUNAUTAIRES

Centre  
de services scolaire  
de Charlevoix  
Québec



## OFFRE D'EMPLOI

### Affichage interne et externe

Le Centre de services scolaire de Charlevoix est à la recherche d'une personne afin de combler un besoin temporaire, tous les vendredis midis, à l'école Saint-François.

## Éducatrice ou éducateur en service de garde

Service de garde Les Moussaillons, École Saint-François de Petite-Rivière-Saint-François

Participez à  
notre réussite  
collective!

### Besoins connus à combler rapidement :

- ♦ Les vendredis midis de 11 h 20 à 12 h 50, en présence enfant
- ♦ Possibilité d'ajouter 1 h 30 pour aider à la planification selon les besoins

 **Entrée en fonction :**  
Janvier 2021

 **Lieu(x) de travail :**  
École Saint-François de  
Petite-Rivière-Saint-François

 **Quarts de travail :**  
Tous les vendredis midis

 **Heures de travail :**  
1 h 30 par semaine  
Possibilité d'ajouter 1 h 30

 **Salaire :**  
Le traitement varie selon la  
scolarité et les années  
d'expérience et se situe entre  
20,98 \$ et 24,22 \$ de l'heure

### NATURE DU TRAVAIL

- ♦ Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à organiser, préparer et animer une variété d'activités favorisant, dans le cadre du projet éducatif de l'école, le développement global des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire dont elle a la garde, tout en assurant leur bien-être et leur sécurité.

### QUALIFICATIONS REQUISES

- ♦ Être titulaire d'un diplôme de 5<sup>e</sup> année du secondaire et de l'attestation d'études professionnelles (AEP) en service de garde ou être titulaire d'un diplôme et d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétence, et avoir une année d'expérience pertinente.
- ♦ Être titulaire d'un document conforme et valide attestant la réussite:
  - ♦ Soit d'un cours de secourisme général d'une durée minimale de 8 heures;
  - ♦ Soit d'un cours d'appoint d'une durée minimale de 6 heures visant la mise à jour des connaissances acquises dans le cadre du cours mentionné au paragraphe précédent.

**Les candidats qui ne possèdent pas les qualifications requises seront également considérés.**

### EXIGENCES PARTICULIÈRES

- ♦ Créativité, capacité à animer un groupe, dynamisme, sens de la planification et de l'organisation du travail, autonomie, initiative, sens des responsabilités, jugement, capacité à travailler en équipe, très bonne communication, sens de l'approche client.



### **SOUMETTEZ VOTRE CANDIDATURE**

Faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitae en indiquant si vous faites partie ou non d'un des groupes visés par le programme d'accès à l'égalité à l'emploi, soit les femmes, les membres des minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées, à l'adresse courriel suivante:  
[cv@cscharlevoix.qc.ca](mailto:cv@cscharlevoix.qc.ca)

**Date limite pour poser votre candidature : 5 janvier 2022, à 12 h 00**

Le Centre de services scolaire applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Date d'affichage: 21 décembre 2021

## INFO COMMUNAUTAIRES

En collaboration avec  
L'ÉPICERIE DU VILLAGE,  
vous pouvez dès  
maintenant apporter vos  
consignes\* en tout temps  
à l'épicerie, qui redonnera  
les fonds à l'OPP de l'école  
St-François



100% des fonds amassés sont investis dans  
notre école primaire :

- Activités spéciales, fêtes thématiques
- Activités éducatives et sportives
- Amélioration de notre cour d'école
- Et bien plus!



\* Le sac de  
consigne doit  
être rempli et trié

Pour plus d'informations :  
418-632-0606

Merci de votre générosité !

*Des parents dynamiques et impliqués  
pour une école vivante  
et des enfants motivés!*



## INFO COMMUNAUTAIRES

### Rencontre D'information



MATERNELLE  
4 ANS

Un message du Centre de Service Scolaire de  
Charlevoix

Vous avez un enfant qui pourrait fréquenter la maternelle 4 ans l'an prochain et vous avez des questionnements en lien avec ce service ? Nous vous invitons à une rencontre d'information qui aura lieu le 25 janvier à 19h00. Pour participer à la rencontre, vous n'avez qu'à copier sur le lien suivant dans votre navigateur :

<https://view.genial.ly/61c0d53085cd360d770b93bf/presentation-transition-scolaire-4-ans>

Pour toute information, vous pouvez écrire à l'adresse suivante :

[info-transitionscolaire@cscharlevoix.qc.ca](mailto:info-transitionscolaire@cscharlevoix.qc.ca)



Pour soumettre votre candidature, nous vous invitons à nous faire parvenir votre lettre d'intérêt d'ici 11 février 2022 à l'adresse suivante :

[info@charlevoixmontmorency.ca](mailto:info@charlevoixmontmorency.ca)

L'Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency (OBV-CM) est à la recherche d'un(e) citoyen(e) pour joindre le comité de concertation du Massif de Charlevoix!

L'OBV-CM est un organisme de concertation mandaté par le gouvernement du Québec pour assurer une gestion intégrée et concertée des usages de l'eau à l'échelle des bassins versants de la zone hydrique Charlevoix-Montmorency dont fait partie la montagne du Massif de Charlevoix.

L'objectif de la démarche que l'OBV-CM vous propose est de participer aux travaux de la table de concertation du Massif de Charlevoix réunissant des acteurs du milieu qui ont des responsabilités ou des intérêts à l'égard des enjeux de l'eau et de leurs impacts sur les autres usages du territoire du Massif de Charlevoix. À cet égard, vous serez appelés à participer à un processus de concertation qui visera à élaborer, proposer et mettre en œuvre des solutions pour assurer un développement durable de la montagne.

## INFO COMMUNAUTAIRES



### Aux membres de la FADOQ nés en janvier

*Joyeux  
Anniversaire*



- 03 JEAN-LÉON BOUCHARD
- 04 JEAN-YVES DUFOUR
- 07 JEAN-YVEX BOUCHARD
- 08 ANTOINE-DANIEL BOUCHARD
- 08 ALAIN RICHARD
- 09 SYLVIE LAPERRIERE
- 10 JEAN-GUY LAVOIE
- 10 ALAIN DUFOUR
- 16 JACQUES BOUCHARD
- 18 DANIELLE LAROUCHE
- 18 BRIGITTE BOUCHARD
- 25 SONYA DECOURCY

### Aux membres de la FADOQ nés en février

- 10 GRÉGOIRE BLUTEAU
- 11 ÉDITH BOUCHARD
- 20 JEAN-EUDES DION

“ Si la jeunesse est la plus belle des fleurs, la  
vieillesse est le plus savoureux des fruits ”

- Anne-Sophie Swetchine

OFFERT PAR LA FADOQ

# POPOTE DE PETITE-RIVIÈRE

\*\*\*Le menu peut  
être sujet a  
changement sans  
préavis

## MARDI LE 25 JANVIER

*Soupe WonTon*

*Nouilles chinoises avec riz & egg rolls*

*Gâteau salade de fruits*

## MARDI LE 1 FÉVRIER

*Potage aux poireaux*

*Boulette de steak haché avec sauce, patates pilées et macédoine*

*Croustade aux pommes*

## MARDI LE 8 FÉVRIER

*Soupe à l'orge*

*Saucisses sauce aux champignons avec patates pilées et légumes*

*Pouding chômeur*

## MARDI LE 15 FÉVRIER

*Soupe au pois*

*Pain de viande avec patates pilées*

*Gâteau aux carottes*

## MARDI LE 22 FÉVRIER

*Soupe aux tomates et alphabets*

*Filet de morue sur pâte avec sauce, chou-fleur et brocoli*

*Gâteau renversé aux fruits*



### PROGRAMME D'INCITATIFS À L'ÉTABLISSEMENT

**Vous êtes nouveau propriétaire à Petite-Rivière-Saint-François, et résidez à titre permanent** dans notre Municipalité, bénéficiez du programme d'incitatifs à l'établissement :

- indemnisation à la taxation
- aide à l'établissement en zone contrainte
- aide financière à l'éducation et à l'enfance

**Aide également** pour les propriétaires qui procèdent à l'agrandissement ou la rénovation de sa propriété pour la réalisation d'un logement supplémentaire ou pour la réalisation d'un logement bigénérationnel.

**Écrivez-nous à [adj1@petiteriviere.com](mailto:adj1@petiteriviere.com) pour recevoir le formulaire d'inscription.**



*Profitez de la patinoire !*

OUVERT TOUS LES JOURS

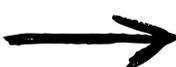
**MAXIMUN  
DE 25 PERSONNES**

# INFO COMMUNAUTAIRES

## RECOMMANDATIONS EN PÉRIODE DE DÉNEIGEMENT

Afin de faciliter les opérations de déneigement et vous offrir un service de qualité, la Municipalité souhaite vous rappeler les principales règles à observer pendant la saison hivernale.

### Stationnement



➤ Du 15 novembre au 1<sup>er</sup> avril entre 1h00 et 6h00 du matin, il est interdit de stationner son véhicule sur le chemin public.

➤ Le non-respect de la signalisation temporaire en prévision d'une opération de déneigement peut mener au remorquage du véhicule aux frais du propriétaire ou à l'émission d'un contrat d'infraction.

### Voie publique

➤ Ne jamais souffler, déposer ou pousser de la neige sur une voie publique, une place publique ou un stationnement municipal.

➤ Ne pas disposer la neige ou la glace de manière à obstruer la visibilité d'une borne d'incendie et sa signalisation.

### Installation de signalisation ou de repères et de protection hivernale

➤ Ne pas installer d'abris, de bordures, de clôtures ou tout autre objet de matière rigide dans l'emprise de la voie publique.

➤ Les poteaux, repères ou tiges de signalisation doivent être installés à une distance minimale de 1m50 du pavage de la chaussée et être fabriqués en matière souple telle le bois, le plastique ou caoutchouc.

➤ Les toiles de protection de la pelouse doivent être installées à au moins 40 cm de la bordure de rue ou de la chaussée asphaltée et être solidement fixées au sol.

### Collecte des matières résiduelles

➤ Durant l'hiver, placer vos bacs à la rue/chemin durant les jours de cueillette seulement et les retirer le plus rapidement possible après la collecte.

➤ Ne jamais laisser les bacs dans les rues ou les chemins de façon à nuire à la circulation et au déneigement;

➤ Les bacs doivent être disposés à environ 6 ou 10 pieds du bord de chemin sur votre propriété dans un environnement déneigé.

➤ Pour le secteur du village, les bacs doivent être disposés avant le trottoir.

\*\*\*

La Municipalité est autorisée, lorsqu'elle le jugera opportun, de souffler ou déposer la neige provenant des opérations de déneigement sur les terrains privés en prenant les précautions nécessaires pour éviter les dommages à la personne et à la propriété.

**Retrouvez la réglementation en détail - règlement No 630 sur la qualité de vie - consultable sur notre site internet [www.petiteriviere.com](http://www.petiteriviere.com) /vie municipale/règlements municipaux.**

Pour signaler un problème lié aux opérations de déneigement,  
Contactez la Municipalité au 418-760-1050